

Recrutement de travailleur handicapé par voie contractuelle

Quelles sont les conditions ?

Les candidats doivent :

- appartenir à certaines catégories des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- ne pas être fonctionnaire
- être reconnu apte à exercer l'emploi
- remplir les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence exigées pour les concours externes

Déroulement de la procédure du recrutement

Calendrier de recrutement à l'UTBM

Dépôt des candidatures : à définir

Date limite de dépôt des candidatures : à définir

Commission d'examen des dossiers : à définir

Entretiens des personnes retenues : à définir

1. Constitution du dossier

- une lettre de motivation précisant le type de poste visé
- un Curriculum vitae détaillé
- la copie du R.Q.T.H.
- une copie des diplômes

Tout dossier incomplet sera retourné

2. Envoi du dossier

La candidature doit être adressée à l'attention du directeur de l'UTBM à l'adresse suivante :

Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

Service des ressources humaines

90010 BELFORT CEDEX

3. Commission d'entretien

Si la candidature est recevable et que toutes les conditions légales sont requises, le candidat est invité à un entretien devant une commission chargée d'apprécier ses capacités à occuper les fonctions auxquelles il postule.

Si la candidature est retenue, il sera convoqué par l'administration pour une visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin agréé compétent en matière de handicap, qui se prononcera sur son attitude physique et sur la compatibilité du handicap avec les fonctions postulées.

Puis le candidat sera également convoqué par la médecine de prévention de l'UTBM qui établira les préconisations d'aménagements à mettre en œuvre

.

4. Affectation

Le Service des Ressources Humaines de l'UTBM avertira le candidat de son affectation. Si le candidat est reconnu apte par le médecin agréé, le contrat est établi pour une durée d'un an.